

ARRÊTÉ N° 000454 /MINFOPRA DU 02 MARS 2017

portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement des élèves en première année de Master Professionnel en Démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) de Yaoundé, session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 75/780 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques ;

Vu le décret n°94/199 du 7 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;

Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours Administratifs ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,

ARRÊTE.

Article 1^{er} : (1) Un concours de formation pour le recrutement d'élèves en première année de Master Professionnel en Démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques de Yaoundé est ouvert au titre de l'année académique 2017-2018.

(2) Les épreuves écrites dudit concours se dérouleront les **29 et 30 mars 2017** au **centre unique de Yaoundé.**

(3) Le nombre de places mises en compétition pour l'intégration dans la Fonction Publique au terme de la formation se répartit de la manière suivante :

- **10 (dix) places pour le concours du type A ;**
- **10 (dix) places pour le concours du type B.**

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature, les Camerounais des deux (02) sexes remplissant les conditions suivantes :

A - CONCOURS TYPE A :

a)- être âgé de 17 ans au moins et de 31 ans au plus au 1^{er} janvier 2017 (être né entre le **01/01/2000 et le 01/01/1986**) ;

b)- être titulaire d'une Licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par la Direction Exécutive de l'IFORD obtenue dans l'une des disciplines suivantes :

- Démographie ;
- Géographie ;
- Sociologie ;
- Anthropologie.



B - CONCOURS TYPE B :

a)- être âgé de 17 ans au moins et de 31 ans au plus au 1^{er} janvier 2017 (être né entre le 01/01/2000 et le 01/01/1986) ;

b)- être titulaire d'une Licence ou de tout autre diplôme jugé équivalent par la Direction Exécutive de l'IFORD obtenue dans l'une des disciplines suivantes :

- Sciences économiques ;
- Statistiques ;
- Mathématiques ;
- Informatique ;
- Le diplôme d'Ingénieur des Travaux Statistiques.



Article 3: (1) Les dossiers de candidature, constitués **en double**, qui seront reçus complets, contre récépissé, au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat (**porte 405**) **au plus tard le 27 mars 2017**, délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

A - DOSSIER DESTINÉ À L'IFORD

- Une fiche d'inscription, à retirer au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Une fiche de renseignement, signée par une autorité civile compétente;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 03 mois, signée par une autorité civile compétente ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois, signée par une autorité civile compétente ;
- Une photo d'identité 4 x 4.

B - DOSSIER DESTINÉ AU MINFOPRA

- Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA, à retirer au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois, signée par une autorité civile compétente;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signée par une autorité civile compétente ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
- Une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA pour les candidats **étudiants** et de vingt mille (20 000) francs CFA pour les candidats **fonctionnaires** des Services Statistiques, délivrée par le Chef de Service des Concours Directs et de Bourse du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat) ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3 ;
- Un certificat médical délivré par un médecin exerçant dans le secteur public ;
- Une copie authentifiée de l'acte d'intégration pour les candidats fonctionnaires des Services Statistiques;
- Une autorisation de concourir signée par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats fonctionnaires des Services Statistiques.

- (2) L'autorité civile compétente visée à l'alinéa 1^{er} ci-dessus désigne le Gouverneur, le Préfet, le Sous-Préfet ou le Maire.
- (3) Tout dossier incomplet, déposé hors délai ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- (4) Les étrangers résidents peuvent faire acte de candidature en déposant uniquement le dossier destiné à l'IFORD.

Article 4 : (1) Les épreuves du concours se dérouleront suivant le calendrier ci-après :

CONCOURS	DATES	HORAIRES	ÉPREUVES	DURÉES
TYPES A/B	29mars 2017	08 H – 12 H	Culture générale (épreuve commune)	4H
		14 H – 18 H	Mathématiques	4H
TYPES A/B	30mars 2017	08 H – 12 H	Probabilités et Statistiques	4H

(2) L'heure limite d'accès dans les salles est fixée à 7h 00 pour les épreuves du matin et à 13h30 pour les épreuves de l'après-midi.

(3) Le programme des épreuves du concours est celui du cycle de Licence.

Article 5 : Les résultats définitifs du concours seront publiés par acte du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-



Yaoundé, le 02 MARS 2017

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative,**



ANGOING Michel Ange